

Résumé

Programme de maîtrise en droit

Octobre 2022

Description sommaire du programme

La maîtrise en droit offre trois cheminements :

- ***Cheminement recherche***

Le cheminement de type recherche offre à la personne étudiante un ensemble de cours lui permettant d'appréhender des sujets complexes, d'explorer de nouvelles problématiques juridiques et de s'initier à la recherche en droit. À la fin de son parcours, elle ou il doit produire un mémoire de recherche d'environ 80 à 140 pages qui est une contribution originale devant comporter une analyse critique et structurée d'une problématique et un dépouillement documentaire étendu de celle-ci. Il a pour objectif de former des personnes juristes capables d'analyser des problématiques en adoptant une méthodologie de recherche multidisciplinaire. Le programme de maîtrise en droit de type recherche vise également à préparer l'étudiante ou l'étudiant à la poursuite d'études doctorales dans son domaine de spécialisation ou à lui donner des outils pour appréhender des problèmes complexes en droit dans son domaine de recherche. Ce cheminement offre aussi trois parcours bidiplômants soit avec l'Université Grenoble-Alpes (octobre 2016), l'Université La Rochelle (février 2017) et l'Université Poitiers (mai 2020), dans lesquels la personne étudiante peut approfondir ses connaissances à l'intérieur d'un master 2 auprès d'une institution partenaire.

- ***Cheminement Common law et droit transnational***

Le programme de maîtrise en droit, cheminement en Common law et droit transnational («M.DTN») est un des cheminements de la maîtrise en droit de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Il a été mis en place au printemps 2006 et officiellement inauguré au trimestre d'été 2006 afin de répondre à la demande croissante des étudiantes et étudiants et des personnes professionnelles qualifiées, capables de pratiquer le droit dans les juridictions de droit civil et de la Common law dans une perspective de mondialisation de plus en plus présente. Pour répondre à cette nouvelle réalité, la M.DTN a été élaborée en trois parcours distincts : le parcours avec essai, le parcours avec stage en organisation internationale et le parcours international bidiplômant.

- ***Cheminement droit international et politique internationale appliqués***

Lancé à la rentrée 2012, le cheminement en droit international et politique internationale appliqués est un cheminement de la maîtrise en droit et de la maîtrise en études politiques appliquées. Il s'agit d'un cheminement conjoint de la Faculté de droit et de la Faculté des lettres et sciences humaines (École de politique appliquée – ÉPA). Bien que les étudiantes et étudiants s'inscrivent dans une ou l'autre des facultés, les cheminements sont presque identiques. Ils portent le même titre « cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) » mais en fonction de la discipline choisie par l'étudiante ou l'étudiant (droit ou politique), les objectifs diffèrent en partie. Il propose sensiblement le même parcours en termes de cours obligatoires et à option. En effet, les étudiantes et étudiants doivent compléter huit cours obligatoires mêlant les étudiantes et étudiants en droit et les étudiantes et étudiants en politique. De plus, les étudiantes et étudiants en droit doivent suivre un cours de clinique juridique alors que celles et ceux inscrits en études politiques appliquées doivent suivre un cours de clinique politique. En outre, toutes les personnes étudiantes doivent s'inscrire à un cours optionnel en droit et un cours optionnel en politique. Finalement, toutes les personnes étudiantes doivent compléter un stage ou un mandat de neuf (9) crédits dans leur discipline d'appartenance (droit ou politique) de manière à atteindre les objectifs de chacune des maîtrises.

Cinq cours sont donnés par une personne enseignant en droit et une personne enseignant en politique qui sont dans la classe en même temps. Cet enseignement en tandem permet d'atteindre l'objectif d'offrir un programme où la bidisciplinarité est réellement appliquée dans la mesure où chaque notion est abordée, enseignée, mise en pratique et évaluée sous l'angle des deux disciplines. Les tandems de personnes qui enseignent doivent assurer la bidisciplinarité à toutes les étapes, de la confection du cours, en passant par la préparation des évaluations, l'enseignement, l'encadrement, la correction, tout se fait en équipe de professeures et de professeurs. Il s'agit donc réellement de *team teaching* plutôt que de *co-teaching*. Durant les six premières années du programme, les enseignantes et enseignants chargés de ces cours ont accepté de ne recevoir que 1,5 crédit par cours. Pour la septième année, la doyenne et le doyen ont accepté d'accorder un supplément compensateur équivalent à 1,5 crédit additionnel.

En outre, les étudiantes et étudiants du DIPIA bénéficient de deux ententes de biddiplomation. La première, conclue avec l'Institut d'études politiques de Bordeaux (Sciences Po Bordeaux), permet aux étudiantes et étudiants du DIPIA d'obtenir deux maîtrises en deux ans. Après 27 crédits de cours réalisés à Sherbrooke et reconnus par Bordeaux, elles et ils quittent pour Bordeaux pour suivre 30 ECTS de cours lors de leur deuxième automne. L'hiver est consacré au stage, qui peut être fait à l'endroit de leur choix, et qui est reconnu dans les deux maîtrises. La deuxième entente, conclue avec l'Université Côte d'Azur, propose une biddiplomation, dans laquelle l'étudiante ou l'étudiant passe une première année à l'Université de Sherbrooke et une seconde année à l'Université de Nice (60 ECTS). À l'issue de ces deux années, et après avoir effectué un stage reconnu par les deux diplômes, elle ou il obtient une maîtrise en droit (LL.M.) ou une maîtrise en études politiques appliquées (maîtrise es art) de l'Université de Sherbrooke, et un diplôme de master 2 en droit de l'Université Côte d'Azur.

Les objectifs généraux de la formation visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de poursuivre l'acquisition de connaissances liées à la formation antérieure;
- de devenir apte à contribuer à la résolution de problèmes juridiques au sein d'équipes multidisciplinaires.

Les objectifs spécifiques pour le cheminement de type recherche permettent à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de circonscrire (définir, formuler et justifier) une problématique en droit comme sujet d'un projet de recherche permettant d'acquérir une formation approfondie dans un domaine particulier du droit;
- d'analyser des problématiques en droit de manière à prendre en compte de multiples dimensions touchant plus d'un domaine du droit ou d'autres disciplines que le droit;
- d'utiliser une méthode de recherche faisant appel à différents cadres d'analyse et de recherche en droit et en sciences humaines;
- de mener à terme une recherche sous la supervision de son directeur ou de sa directrice de recherche;
- d'appliquer les principes de rigueur et d'éthique propres à la recherche scientifique;
- de participer efficacement à des discussions scientifiques;
- d'utiliser un vocabulaire spécialisé permettant de se positionner ou de s'intégrer plus facilement à des équipes multidisciplinaires.

Les objectifs spécifiques pour le cheminement en common law et droit transnational permettent à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de consolider l'atteinte des objectifs propres au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en common law et droit transnational ou au microprogramme de 2^e cycle en common law et droit transnational I et au microprogramme de 2^e cycle en common law et droit transnational II;
- d'acquérir des connaissances plus spécifiques en common law ou en droit et en pratique transnationale;
- d'apprendre à analyser des situations précises dans ces domaines;
- de développer les habiletés nécessaires pour intervenir de façon adéquate;
- pour le parcours avec essai :
 - de consolider ses aptitudes relatives au raisonnement juridique par la réalisation d'un essai portant sur une problématique relative à la common law, au droit comparé ou au droit et à la pratique transnationale;
 - d'améliorer ses habiletés relatives à la recherche documentaire, à la réflexion, à l'analyse, à la synthèse et à la communication juridique;
- pour le parcours avec stage en organisation internationale :

- de s'intégrer et d'intervenir dans une organisation internationale reconnue par le comité de programme dans le cadre d'un stage de six mois;
- de rendre compte des apprentissages réalisés par le biais d'un rapport de stage;
- pour le parcours international bilingue :
 - d'approfondir sa formation en common law et droit transnational par un enseignement reçu auprès d'une université étrangère partenaire.

Les objectifs spécifiques pour le cheminement en droit international et politique internationale appliqués permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de comprendre et d'analyser une problématique internationale dans ses dimensions politique et juridique;
- de comprendre l'organisation et le fonctionnement des acteurs internationaux dans leurs dimensions politique et juridique;
- de produire des études ou documents sur des problématiques internationales en considérant les aspects politiques et juridiques de ces problématiques;
- de développer les compétences et attitudes nécessaires pour être capable d'agir sur la scène internationale.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique. Toutefois, en accord avec le SEPP, les cheminements du programme ont été analysés distinctement.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (tableau 1).

Tableau 1 : Composition du comité d'évaluation de programme

Noms	Titre dans le comité d'évaluation du programme
Lavallée, Carmen	Présidente du CÉP, vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures de type recherche et directrice du cheminement recherche
Dufour, Geneviève	Directrice du cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA)
Popovici, Alexandra	Directrice des programmes de Common law et droit transnational
Allard, Marie-Pierre	Professeure à l'École de gestion et directrice du département de fiscalité
Robert, Marie-Pierre	Professeure à la Faculté de droit
Vézina, Édith	Professeure à la Faculté de droit
Pallard, Henri R.	Professeur associé et Chargé de cours au DESS 2 ^e cycle en Common law et droit transnational
Thool, Valériane	Chargée de cours à forfait au programme de maîtrise en droit, cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA)
Désilets, Kim	Coordonnatrice académique au vice-décanat recherche et aux études supérieures
Courteau, Jessie	Coordonnatrice académique des programmes de Common law et droit transnational
Gagnon, Michaël	Coordonnateur académique du cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA)
Hurdle, Michelle	Étudiante au programme de maîtrise en droit, cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA)
Pariseau, François	Étudiant à la maîtrise en droit au cheminement Common law et droit transnational
Sageau, Fiona	Étudiante à la maîtrise en droit au cheminement recherche

Contexte

Cheminement recherche

Le programme de maîtrise en droit (cheminement de type recherche) est offert à la Faculté de droit depuis 2005, année où le programme a reçu l'autorisation du financement par le ministre de l'Éducation (25 janvier 2005). À l'époque, l'ajout de ce programme permettait à la Faculté d'offrir des activités de recherche et d'enseignement de type général aux trois cycles universitaires. Dans une approche pluridisciplinaire, ce programme a été créé sur la base distinctive de mettre en valeur le rôle du droit au sein des sciences humaines et sociales. Il vise également « à permettre à tous les membres du corps professoral de la Faculté de droit de réaliser des activités d'enseignement et de recherche au deuxième cycle. Cette opportunité leur permettra de mettre en valeur encore davantage leurs expertises tout en favorisant le développement de leurs activités de recherche. De plus, le programme est conçu de telle sorte qu'il agisse comme un facteur de mobilisation chez les professeures et professeurs et qu'il constitue une source additionnelle d'interaction entre eux ».

Depuis sa création, le cheminement de type recherche a connu trois modifications mineures que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous (voir Tableau 2) et aucune modification majeure. En 2011, il a notamment été précisé à la fiche signalétique du programme les documents à fournir avec la demande d'admission au programme : le relevé de notes, le curriculum à jour, la lettre de candidature, le projet d'études de maîtrise et les lettres d'appui sur le formulaire prescrit.

Tableau 2 : Principales modifications apportées au cheminement recherche de la maîtrise en droit depuis la création du programme en 2005

Date ou période	Modifications
4 octobre 2018	Ajout du cours DRT825 Séminaire de chercheur invité de 1 crédit et retrait de 1 crédit à l'activité Rédaction du mémoire qui passe de 24 crédits à 23 crédits.
7 décembre 2011	Changement aux conditions particulières d'admission pour ajouter le contenu du dossier de candidature à déposer à la direction de programme.
27 août 2008	Modification du cours DRT770 Initiation à la recherche en sciences humaines pour le cours DRT776 Initiation à la recherche interdisciplinaire.

Cheminement Common law et droit transnational

La création d'un cheminement de type cours en Common law et droit transnational à la maîtrise en droit émane d'une demande exprimée notamment par la population étudiante inscrite ou ayant terminé le programme de J.D. Les résultats d'un sondage auprès de 30 personnes étudiantes inscrites à ce programme à l'été 2005 a démontré l'intérêt pour ce cheminement. En plus de répondre aux souhaits exprimés, la création d'une passerelle vers un programme de maîtrise permettait aussi d'augmenter potentiellement l'attrait du programme de J.D.

Le programme de J.D. a quant à lui été créé en 2002 comme un programme professionnalisant et il a été modifié au fil du temps par l'ajout de cours permettant une réflexion plus fondamentale. Le programme de J.D. se distingue des autres formations en Common law offertes par certaines universités québécoises et canadiennes sur deux volets. D'une part, l'étude de la Common law au J.D. n'y constitue pas une fin en soi, mais plutôt une façon d'intégrer les deux grandes traditions juridiques, le droit civil et la Common law, dans la compréhension plus large du droit transnational. D'autre part, ce programme prend la forme d'une « université d'été » qui permet aux personnes inscrites de compléter le diplôme au cours de deux étés consécutifs et concurremment à la poursuite du baccalauréat en droit, assurant ainsi une intégration optimale des deux formations.

Comme mentionné précédemment, dès le départ, les trois parcours proposés par la maîtrise en droit, cheminement en Common law et droit transnational sont mis sur pied : le parcours avec essai, le parcours avec stage en organisation internationale et le parcours international bdiplômant.

Au départ, le parcours bdiplômant comportait une tranche de neuf crédits à compléter à la maîtrise et, pour les cours suivis dans l'université partenaire, une deuxième tranche de quinze crédits versés au microprogramme de deuxième cycle de formation juridique transnationale. Cette structure du parcours bdiplômant était toutefois problématique

pour la reconnaissance des crédits par les institutions étrangères et les institutions de financement. À l'automne 2006, une modification a donc été apportée indiquant que le parcours international bidualmant comportait dorénavant au moins neuf crédits d'activités pédagogiques obligatoires obtenus auprès d'une université étrangère partenaire, alors que les trente-six crédits d'activités pédagogiques du J.D. sont reconnus aux fins de ce parcours.

Au cours des années 2006 et 2008, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke a convenu des partenariats avec les universités Lyon 2 et Montpellier 1 afin de permettre aux étudiantes et étudiants de poursuivre leurs études de maîtrise dans l'un de ces établissements et d'ainsi obtenir un double diplôme, soit une maîtrise en droit de l'Université de Sherbrooke (LL.M.) et un diplôme de master 2 ou un grade jugé équivalent de l'université étrangère partenaire. Les études réalisées grâce à ces partenariats visent particulièrement le développement des connaissances en droit transnational.

Depuis au moins l'automne 2009, les personnes étudiantes de la M.DTN ont la possibilité d'effectuer un stage en organisation internationale, que ce soit dans le cadre d'ententes convenues entre ces organisations et l'université ou bien par une démarche personnelle. Depuis 2015-2016, l'Université de Sherbrooke a des ententes renouvelées annuellement avec les organisations internationales OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) visant à permettre aux étudiantes et étudiants d'y faire un stage et d'ainsi obtenir par la suite leur diplôme de maîtrise. La réalisation de ces stages est rendue possible grâce à un partenariat avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, lequel partenariat existe depuis au moins 2013-2014 et il prévoit le versement de bourses aux personnes étudiantes sélectionnées.

Tableau 3 : Principales modifications apportées au cheminement depuis la création du programme

Date (période)	Modifications
2002	Création du diplôme de 2 ^e cycle en droit transnational
2004	Ajout des cours DTN726 Recours civils et DTN727 Droit de la famille. Retrait des cours DTN706 et DTN707 Intégration I et II : Globalisation et PRD. Révision du nombre de crédits de certains cours.
2005	Changement de titre pour diplôme de 2 ^e cycle en Common law et droit transnational. On équilibre le nombre de crédits entre les cours DTN734 Pratique transnationale I et DTN738 Pratique transnationale II et DTN743 Séminaire de droit transnational I et DTN744 Séminaire de droit transnational II
2005	Création de la maîtrise en droit
Avril 2006	Création de la maîtrise en droit, cheminement en Common law et droit transnational
Automne 2006	Modification des crédits reconnus au parcours bidualmant
2006-2008	Ententes formelles avec Lyon et Montpellier
2011-2012	Retrait du cours DTN731 Mondialisation et PRD II, ajout du cours DNT739 Mondialisation et éthique professionnelle
2015	Retrait du cours DTN728 Mondialisation et PRD et ajout d'un crédit au cours DNT739 Mondialisation et éthique professionnelle
2015-2016	Ententes formelles avec UNHRC, OCDE

Cheminement Droit international et politique internationale appliquée

Au courant de l'hiver 2009, le vice-doyen à la recherche et aux études supérieures de la Faculté de droit de l'époque, le professeur Sébastien Lebel-Grenier, a mandaté la professeure Geneviève Dufour pour créer un groupe de réflexion sur la création d'un cheminement de deuxième cycle en droit international. Les personnes enseignantes de droit international ont été sollicitées et elles ont toutes répondu positivement à l'invitation de la professeure Dufour. Ainsi, quelques réunions ont été tenues au courant de l'année 2009, de manière à explorer l'idée. Ont participé à ces réunions :

- M^{me} Catherine Choquette, professeure à la Faculté de droit;
- M^{me} Geneviève Dufour, professeure à la Faculté de droit ;
- M. Pierre-François Mercure, professeur à la Faculté de droit;
- M. Arthur Oulaï, professeur à la Faculté de droit;
- M. Sébastien Lebel-Grenier, vice-doyen à la recherche et aux études supérieures, et professeur à la Faculté de droit.

Rapidement, il est apparu évident que le cheminement proposé devait revêtir un aspect appliqué. De plus, l'ensemble des participantes et participants au comité de réflexion s'entendait pour dire qu'une association avec une autre faculté ou une autre université était souhaitable. Des démarches ont été faites pour s'associer à certaines universités françaises ou suisses. Or, c'est au sein même de l'Université de Sherbrooke que les collaboratrices et collaborateurs idéaux ont été trouvés. En effet, l'École de politique appliquée a contacté la Faculté de droit au début de l'année 2010 dans l'optique de discuter de la création d'un programme de deuxième cycle en droit international et politique internationale. Une première réunion s'est tenue en juin 2010. Se sont donc joints au comité de réflexion deux professeurs de l'École de politique appliquée, soit Pierre Binette et Gilles Vandal.

Au terme de cette rencontre, un consensus s'est dégagé : le programme à créer serait développé conjointement par la Faculté de droit et l'École de politique appliquée. Cette collaboration semblait d'ailleurs toute naturelle considérant la collaboration de longue date entre l'ÉPA et la Faculté de droit, et compte tenu de l'expérience commune tant de la Faculté de droit que de l'École de politique appliquée pour l'apprentissage par problèmes ou par simulations et cas pratiques. Il va également de soi que le consensus a été facilité en raison de la complémentarité naturelle des disciplines. En effet, le droit international et la politique internationale constituent des disciplines essentielles des relations internationales et sont très souvent complémentaires lorsqu'on aborde les relations internationales. Ces raisons ont présidé à la création du DIPIA afin de former les futurs acteurs du milieu (diplomates, fonctionnaires gouvernementaux ou internationaux, acteurs de la société civile, avocates et avocats devant les tribunaux internationaux, etc.).

Au courant de l'année 2010, des réunions ont eu lieu afin de discuter de ce projet commun. Le professeur Stéphane Paquin de l'École de politique appliquée et le professeur Hervé Cassan de la Faculté de droit se sont ajoutés à l'équipe et des discussions ont eu lieu tout au long de l'année 2010. En juin 2011, une réunion s'est tenue. Le professeur David Morin a remplacé le professeur Paquin (ce dernier ayant quitté l'Université de Sherbrooke) et le professeur Maxime St-Hilaire, nouvellement embauché, s'est joint au comité de réflexion. Les différents membres participants au comité de réflexion se sont entendus au cours de l'été 2011 sur un projet final de cheminement en droit international et politique internationale appliqués. Eugénie Dostie-Goulet s'est jointe au projet en août 2011. Les professeurs Pierre Binette et David Morin, ainsi que la professeure Geneviève Dufour ont été mandatés pour monter le dossier final. Eugénie Dostie-Goulet, conseillère aux études supérieures à l'École de politique appliquée, a aussi contribué à la production du dossier.

Le cheminement en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) a été lancé à la rentrée 2012. Unique dans le paysage universitaire francophone, le programme, a évolué chaque année depuis sa création afin de renforcer son originalité et sa qualité. Les changements à ce programme ont été proposés conjointement par les personnes étudiantes et enseignantes et les membres de la direction lors de comités de programme et de journées pédagogiques bisannuelles ainsi qu'à la suite de commentaires formulés par les organismes recevant des stagiaires. Grâce à l'adoption, lors de la journée pédagogique du 28 octobre 2016, de savoirs communs au cheminement, on peut maintenant affirmer que l'offre de formation correspond au profil de sortie attendu.

Tableau 4 : Principales modifications apportées au cheminement depuis sa création

Date	Modifications
28 novembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la séquence des cours
26 février 2013	<ul style="list-style-type: none"> • Abolition du cours au choix (4^e cours à option) • DPI702, DPI703 et DPI704 passent de 3 crédits à 4 crédits chacun [DPI708, DPI709 et DPI710] • Création de cours à option dédiés en DIPIA [DPI707, DRT746, DRT781 – pour été 2013]
1 ^{er} novembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • DPI707 devient un cours de sigle DRT [DRT707 – Droit international humanitaire] • REL700 devient un cours de sigle DPI [DPI711 – Théories des RI et du DI appliquées]
7 février 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un cours de Politique internationale appliquée à 3 crédits [création de REL730, donc retrait de REL712 Méthodologie en politique internationale] • Cours de 4 crédits (DPI708, DPI709) reviennent à 3 crédits [DPI702, DPI703] • Création d'un cours de conférences à 3 crédits [DPI712] • Retrait du cours DPI710 • Création d'un cours de production d'une consultation collective à 3 crédits [DPI713]

24 mars 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Création de deux cours à option en tant qu'école d'été [DRT749, DRT796 – pour été 2015] • Création d'un cours obligatoire de sigle DRT pour les étudiantes et étudiants en droit (Clinique juridique en droit international appliqué) [DRT797 – pour automne 2015]
29 mai 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait du cours DPI712 • DRT748 devient un cours à 4 crédits [DRT798] • DPI703 redevient un cours à 4 crédits [DPI709] • REL730 devient un cours à 4 crédits [REL731]
5 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'activité clinique BAPI (en politique seulement) [REL716]
10 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait du cours DPI713 (3 crédits) • Création du cours DPI714 Légistique internationale (2 crédits) • Création du cours DPI715 Conférences en DIPIA (1 crédit) • DPI700 devient un cours avec mention « Réussite » ou « Échec »

La visite des experts (juin 2021)

Les rapports des personnes expertes, M^{me} Fannie Lafontaine de l'Université Laval, M^{me} Konstantia Koutouki de l'Université de Montréal et M^{me} Rachel Chagnon de l'Université du Québec à Montréal, permettent de confirmer la pertinence et la qualité de la maîtrise en droit. Toutefois, les rapports d'appréciation ne sont pas à la hauteur des attentes des membres du CCE. Peu de recommandations pertinentes sont proposées.

Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule deux recommandations générales concernant la maîtrise :

- R. 1 : Autonomiser le cheminement DIPIA
- R. 2 : Autonomiser le cheminement Common law et droit transnational

Cheminement Recherche

- R. 1 : Revoir la structure du programme
- R. 2 : Évaluer l'opportunité de créer des collaborations avec d'autres programmes de deuxième cycle
- R. 3 : Analyser et clarifier les éléments pouvant influencer sur la durée et persévérance des études
- R. 4 : Documenter et analyser l'implication des étudiants dans les activités de recherche dans les structures de recherche de la Faculté
- R. 5 : Évaluer les enjeux en lien avec l'encadrement des étudiants

Cheminement Common law et droit transnational

- R. 1 : Accroître la visibilité, le rayonnement et le réseautage des programmes de Common law et droit transnational
- R. 2 : Actualiser les directives des programmes de Common law et droit transnational
- R. 3 : Optimiser les ressources humaines en soutien aux programmes de Common law et droit transnational

Cheminement Droit international et politique internationale appliqués

- R. 1 : Repenser les stratégies de communication du DIPIA pour inclure les éléments distinctifs de manière plus claire.
- R. 2 : Augmenter le niveau des personnes étudiantes dès la période d'admission
- R. 3 : Réviser les exigences de cours afin d'approfondir les connaissances et compétences au sein des enseignements
- R. 4 : Pérenniser les 3 crédits obtenus par les enseignants même s'ils enseignent en team-teaching
- R. 5 : Faciliter l'allocation et la réservation de locaux appropriés aux activités pédagogiques du DIPIA

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté de droit lors de sa séance du 31 janvier 2022.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en mars 2022. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis, dans un premier temps au conseil de la recherche pour avis et dans un second temps au conseil des études (CE) qui a adopté l'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 14 septembre 2022.

Lors de sa réunion du 5 octobre 2022, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en droit.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes